



**Relevé de Décisions**  
**Bureau Restreint du 14 Décembre 2006**  
**Approuvé par BE du 12/01/2007**

Présents : JP Champion – JC Méric – D Tincelin – H Bacchini – J Kerhoas – C Peyras – P Gouard – E Marliot – H Giraud – M Bouvet – S Lasseaux – R Carlon – O Clermont

Points	Thèmes et Commentaires
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>1.1</b>	<u>Relevé de décision du BE du 12/11/2006</u>
<b>Décision 1</b>	Approbation
<b>1.2</b>	<u>Points Vie fédérale</u>
<b>Décision 3</b>	* débriefing soirée des champions : le 11/01 au soir lors du BE
<b>Décision 4</b>	* demande de la commission sport en entreprise d'intégrer sur la licence papier l'information de l'entreprise corpo du licencié si ce dernier est licencié au sein d'un club corpo = accord du Bureau restreint
<b>Info</b>	* info sur le processus de prévision budgétaire 2007
<b>2</b>	<b>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT</b>
<b>2.1</b>	<u>Traitement statistique des fichiers Aspogest des PVR 2006</u>
<b>Décision 5</b>	Le BR valide le fait de faire le traitement en interne. Le BR souhaite que soit étudié aussi le fait de faire le même traitement statistique sur les licences clubs FFVoile
<b>2.2</b>	<u>Audit de la voile en France sur les clubs</u>
<b>Décision 6</b>	Le BR accepte l'offre du laboratoire de sociologie de Nantes et de confier les travaux d'audit à Cécile Créac'h et à Christophe Guibert mais décide de repousser la signature de cette convention avec le laboratoire de sociologie de Nantes pour l'étude de l'audit à l'obtention du financement de l'audit par la CO 2007 (fonds dédiés)
<b>Décision 7</b>	Par ailleurs, le BR étend le groupe de pilotage à un représentant de la Voile légère, un représentant de l'habitable et au Secrétaire Général
<b>2.3</b>	<u>Convention avec Ifremer</u>
<b>Décision 8</b>	Le BR donne son accord mais souhaite que les aspects environnement mise en place avec IFREMER soit en plus du réseau EFV étendu au réseau des autres clubs en raison de l'intérêt du projet. De même, le prix environnement remis par Ifremer au moment des tops clubs récompensera une action environnement relative à l'ensemble des clubs FFVoile.
<b>2.4</b>	<u>Divers</u>
<b>Décision 9</b>	* Orange : accord du BE pour que les écoles BTEL soient contactées par la FFVoile pour leur demander le montant et le volume de l'offre de BTEL et ainsi leur faire une contre proposition ORANGE sur la base des écoles choisies par ORANGE

<b>3</b>	<b>DIRECTION TECHNIQUE</b>
<b>3.1</b>	<u>Point sur le suivi longitudinal Médical contrôlé (SLMC) et le médical</u>
<b>Info</b>	Transmission du secrétariat à ENV pour fin décembre 2006, ce qui décharge Sandrine Ressouche de cette tâche sur la SLMC à compter de 2007.
<b>Décision 10</b>	Pour ce qui concerne le non respect des examens à faire par les athlètes pour le suivi, le BR souhaite d'une part que l'on s'assure qu'ils aient bien eu les informations sur les tests à faire, que les relances aux athlètes soient faites et que soit ensuite étudié avec le MJS le retrait des listes d'athlètes de Haut niveau en étudiant avec le médecin fédéral les cas particuliers (athlètes à l'étranger par exemple...)
<b>Info</b>	Pour la remise en question d'ENORA et l'utilisation éventuelle d'un autre logiciel, la question sera posée au MJS lors du RDV du 11/01 prochain avec le médecin fédéral et le DTN.
<b>Info</b>	Enfin, un certain nombre de points sur la collaboration Direction technique – commission médicale seront à voir début janvier.
<b>3.2</b>	<u>Point sur la construction de la CO 2007</u>
<b>Info</b>	Information donnée dans la cadre du point 1.2 sur le budget
<b>3.3</b>	<u>Point sur la procédure de renouvellement des licences fédérales pour les cadres (nationaux et régionaux) et permanents du siège</u>
<b>Info et rappel</b>	Rappel de la procédure votée par le BE des 14 et 15 janvier 2005 et qui continue de s'appliquer. La licence sera prise sur le club fédéral dans les conditions suivantes :  Pour tous les cadres techniques d'Etat, nationaux et régionaux, à conditions qu'ils en fasse la demande expresse. Les cadres techniques qui participent en tant qu'athlètes à une préparation Olympique ne sont pas concernés. Pour les cadres de l'ENV, à condition qu'ils interviennent dans le cadre du partenariat ENV/FFVoile. Les CT Fédéraux à la demande des ligues et si accord du cadre. Pour les salariés du Siège parisien, à conditions qu'ils en fassent la demande expresse.
<b>3.4</b>	<u>Point sur le projet de labellisation en pôle du centre d'entraînement méditerrané</u>
<b>Décision 11</b>	Le BR se prononce sur le maintien de la qualification de pôle espoir pour 2007 sous réserve que le pôle normalise la situation des coureurs sur les listes ministérielles.
<b>4</b>	<b>DEPARTEMENT VOILE LEGERE</b>
<b>4.1</b>	<u>Open de France 2008/2009</u>
<b>Décision 12</b>	Le BR se prononce sur l'attribution au club de Biscarosse des éditions 2008 et 2009 de l'open de France. Pour 2007, la décision reste en attente.
<b>5</b>	<b>DEPARTEMENT HABITABLE</b>
<b>5.1</b>	<u>Point sur les OSR</u>
<b>Décision 13</b>	Suite aux décisions prises par le CA de rendre obligatoires les OSR, il semble que cela pose un certain nombre de problème pour les catégories 3, 4 et 5. LE BR propose d'étudier ces problématiques avec les organisateurs d'ici le CA de février et si les difficultés sont avérées de demander au CA de recommander seulement (et ne

« <b>vote CA</b> »	plus les rendre obligatoires) les OSR pour les catégories 3, 4,et 5. Inscrire ce point à l'ODJ du CA de février
<b>5.2</b>	<u>Divers</u>
<b>Décision 14</b>	Breitling med cup : Le BR accepte d'inscrire cette épreuve au calendrier 2007 en ligue 12 (club IYCH)
<b>6</b>	<b>DIVERS</b>
<b>Décision 15</b>	* Cartes de vœux 2007 : accord du BR
<b>Info</b>	* prochain BR le 09/01/2007 de 18H à 21H